

2017

Comptes Annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2018

Exercice ouvert le		01/01/2017		et clos le		31/12/2017	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		SI PME innovantes, cocher la case		SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		SI autre centre stable en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désigné pour le dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquième C), cocher la case	
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désigné pour le dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquième C), cocher la case		SI autre centre stable en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désigné pour le dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquième C), cocher la case		SI autre centre stable en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désigné pour le dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquième C), cocher la case		SI autre centre stable en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désigné pour le dépôt de la déclaration par pays n°2258-SD (art. 223-1-1 quinquième C), cocher la case	
Régime réel normal		Régime réel normal		Régime réel normal		Régime réel normal	
Régime simplifié d'imposition		X		Régime simplifié d'imposition		X	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
B ACTIVITE		SIRET		SIRET		SIRET	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION		(conformité de la déclaration n°2065)		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,33 %		Bénéfice imposable à 28 %		Déficit	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV à long terme imposables à 15 %	
3 Abattements et exonérations notament entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Zones franches innovantes		Zones franches urbaines	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfices ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
D IMPUTATIONS		(conformité de la déclaration n°2065)		Dans le secteur productif, art. 244 quater V		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS		(conformité de la déclaration n°2065)		Récépissés nettes soumises à la contribution 2,5 %			
F Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr .		Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .		Visus conventionnés		Visus : CGA	
du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET SIMONETTI		2 rue PAUL NEGRI 06150 CANNES LA BOCCA		du conseil : MONZANI PIERRE		2 rue PAUL NEGRI 06150 CANNES LA BOCCA	
de l'association agréée :		N° d'agrément de l'AA :		N° d'agrément de l'AA :		N° d'agrément de l'AA :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2018

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)		
Montant des distributions	(e)		
autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	(f)		
	(g)		
	(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	(k)		
Total (a à h)			

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est applicable, joindre un état du même modèle)

1	2	3	4	5	6	7	8
1. Nom, prénom, domicile et qualité et qualité (art. 43-3 à 6 art. III au CGI) :	2. Nombre de parts sociales	3. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	4. À titre de rémunération de l'associé ou de l'actionnaire	5. Indemnités forfaitaires	6. Remboursements	7. Indemnités forfaitaires	8. Remboursements
coparticipants.							
- SEP et aid de coparticipants de services - associés, gérants ou							
- SNC ou SNC - associés en nom ou commanditaires :							
- SCA - associés gérants :							
- SARL - tous les associés :							
2. S.A. S.L.							
3. Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'associé de l'impôt sur les sociétés, à							
chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités,							
remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société							
Montant des sommes versées :							
à titre de frais professionnels							
autres que ceux visés dans les							
colonnes 5 et 6							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les	95 554
DADS et versés aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	
Rémunérations d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	
MVLT restant à reporter à l'exercice	
MVLT imputée sur les P.V.T. de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

MOINS-VALEURS A LONG TERME IMPOSÉES A 15%

BILAN SIMPLIFIÉ

1

DGFIP N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise : **SARL LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Pugeat 06100 NICE**

Numéro SIRET : **4 0 0 7 7 1 7 9 6 0 0 3 6**

Durée de l'exercice en nombre de mois : **12**

Durée de l'exercice précédent : **12**

Exercice N° et date : **31/12/2017**

Net : ☐ Non ☐ Oui

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles : Fonds commercial* 010 30 000 Immobilisations corporelles : 014 Immobilisations financières : (1) 040 9 032 Total I (5) 044 129 724 STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production 050 Marchandises* 060 21 864 Avances et acomptes versés sur commandes 064 Créances : Clients et comptes rattachés* 068 Autres* (3) 072 28 168 Valeurs mobilières de placement 080 Disponibilités 084 68 669 Charges constatées d'avance* 092 Total II 096 120 398 Total général (I + II) 110 250 123		ACTIF CIRCULANT Total I 142 129 864 Capital social ou individuel* Ecarts de réévaluation 120 7 622 Réserve légale 124 Réserves réglementées* 126 762 Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*) 130 131 Report à nouveau 134 114 768 Résultat de l'exercice 136 6 711 Provisions réglementées 140 Provisions pour risques et charges Total II 154 Emprunts et dettes assimilées 156 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164 Fournisseurs et comptes rattachés* 166 19 711 Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 300) 172 27 923 Produits constatés d'avance 174 Total III 176 47 634 Total général (I + II + III) 180 177 499	

Exercice N° 1

Des explications concernant ce bilan figurent dans la notice n° 2033-NOT

[illegible]

1 rue Budget

SART LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE

DE L'EXERCICE (en liste)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

(11 June 1961)
N° 2033-B

B - RESULTAT FISCAL

000000 8 54840

[illegible]

Formule officielle (article 362 du RSI)
A-01 de l'Etat général des Impôts

Désignation de l'entreprise : **SARL LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE**

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				</									

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506	506
	Terrains	510	512	514	516	516
	Constructions	520	522	524	526	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	34 676
	Installations générales, agencements, divers	540	542	544	546	17 230
	Matériel de transport	550	552	554	556	7 943
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	1 580
	TOTAL	570	572	574	576	61 438
	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR.) (Si ce cadre est inutilisé, joindre en état du même modèle)					
III						

Nature des immobilisations	1	2	3	4	Puts ou moins-values			5	6	7	8	9	10
					Puts ou moins-values								
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Immobilisations	1	2	3	4									

1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formule obligatoire (article 302 § 1er de l'annexe I du Code général des impôts)
 Désignation de l'entreprise : **SARL LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE**
 Néant ☐

RELÈVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	605	607
Provisions pour risques et charges	Autres provisions réglementées	610	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	624	626
	Sur immobilisations	630	634	636
	Sur stocks et en cours	640	644	646
Provisions pour dépréciation	Sur clients et comptes rattachés	650	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	664	666
	TOTAL	680	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Reprises	Dotations	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes

Immob. incorporelles	700	705	7	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générat., agencement, div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775		

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	75	107
Déficits imputés	983	4	036
Déficits reportables	984	71	070
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 238 TER ZCA			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Déficits de l'exercice		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	
Total des déficits restant à reporter	870	71	070

VI DIVERS		Primes et cotisations complémentaires facultatives	
	381		

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant [*]	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	36	280
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	31	534
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Ades perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Déclaration de l'entreprise : **SARL LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE** N° 12

Exercice ouvert le : **01/01/2017** et clos le : **31/12/2017** Durée en nombre de mois : **12**

I		Chiffre d'affaires de référence CVAE	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	641 394
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rectifications de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL I		106	641 394
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	2 605
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 606
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	
Achats		121	456 952
Variation négative des stocks		145	4 840
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	30 206
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	491 999
IV		Valeur ajoutée produite	
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		137	152 001
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises	
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	152 001
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés de dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		020	X
Chiffres d'affaires de référence CVAE		022	641 394
Effectifs au sens de la CVAE		023	4
Période de référence		024	0
Date de cession		0	1
		0	1
		2	0
		1	7
		160	3
		1	1
		1	2
		2	0
		1	7
VI		Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs	
Effectifs moyens du personnel		376	4
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilière déclarée ligne 143, portées en ligne 125.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §5 Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Consultation/fonction des entreprises : qualification des effectifs.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotiser chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Titre (2) Nom patronymique BITTY Prénom(s) A.J.J. Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 05/11/1954 N° Département 99 Commune MA NENI MELAL OULIB PAYS MAROC

Adresse : N° 10 Voie rue du Jussieu

Code Postal 06000 Commune NICE Pays FRANCE

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BITTY Prénom(s) Omar Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 01/11/1952 N° Département 99 Commune LAAYAYTA BENI MELAL PAYS MAROC

Adresse : N° 59 Voie route de Valbonne

Code Postal 06130 Commune PLASCASSIER Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Code Postal Commune Pays

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES	NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES	NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES	NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE
901	902	903	904
500			

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 4 0 0 7 7 1 7 9 6 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LIBRE SERVICE DE BORRIGLIONE

ADRESSE (voie) 1 rue Puget

CODE POSTAL 06100 VILLE NICE

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)

(1) ☐ Néant

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Art. L. 8221-1 et suivants du code du travail
Décret n° 2015-773 du 29 juin 2015

N° d'enregistrement du contrat d'apprentissage :									
0	0	6	2	0	1	8	1	0	0
0	0	0	0	9	4	6			
							N° d'ordre		
							contrat		

EMPLOYEE

Dénomination, raison sociale : Libre service de borriglone N° SIRET : 410077717960036		Adresse : N° : 1 Rue ou voie : Rue Puget Complément d'adresse : Code postal : 06100 Commune : NICE 0493970191		Courriel : azeddine06@hotmail.fr	
L'EMPLOYEUR		Code NAF2 : 4722Z Type d'employeur : 11 Code IDCC : 0992		Effectif salariés au 31 décembre : 4	

☒ Je déclare être à jour de mes obligations de déclarations et de paiements à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations et des contributions de sécurité sociale ou d'assurance chômage.

☒ Je certifie sur l'honneur respecter la réglementation européenne en matière d'aide « de minimis » telle que prévue par le règlement n°1407/2013 du 18 décembre 2013 de la commission européenne et notamment le seuil maximal de subventions publiques sur 3 exercices fiscaux.

L'APPRENTI(E)

L'APPRENTI(E)

M. ☒ Mme. ☐

Nom de famille : Souleyman

Nom d'usage : _____

Prénoms : Moussa

Né(e) le : 15/12/2001 A : Département : 099

Adresse de l'apprenti(e) : _____

N° : 125, Rue ou voie : Rue comitée des oliviers foyer relais

Complément d'adresse : Association Montjoye

Code postal : 06110, Commune : NICE

Courriel : _____

Date de conclusion du contrat d'apprentissage : 07/09/2018

Date de début d'exécution du contrat d'apprentissage : 15/10/2018

Date de fin prévue du contrat d'apprentissage : 30/06/2020

ÉLÉMENTS DE LA DEMANDE D'AIDE

Date de début de prise en charge : 15/10/2018

Date de fin de prise en charge : 14/10/2019

Cet imprimé est édité à partir des éléments transmis au Forum de l'Alliance

There is no doubt that the employment of a person with a criminal record is a matter of public concern. The public has a right to know who is employed by the government, and the public has a right to know who is employed by the government. The public has a right to know who is employed by the government, and the public has a right to know who is employed by the government.

(1940-1941)

exactitude des informations renseignées, représentant (Nom et qualité du signataire)

SERVICE DE BORRIGLIONE
1 Rue Puyet - 06100 NICE
le Baudouin : 00 88 9759011
Tél : 00 74 74 796

Cet imprimé doit être adressé à : DR ASP PACA CORSE-7 Bis Route de Galice Immeuble le Mirabeau 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

0,81112018

Designations: 1 - example = WSP / 2 - example = Employee

ASP 0882-04 17

ALP-XXX-0882

App

« TPE JEUNES APPRENTIS »

VOUS VENEZ DE RENSEIGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE « TPE JEUNES APPRENTIS » ET VOUS L'AVEZ IMPRIMÉ

RENVOYEZ CE FORMULAIRE PAR VOIE POSTALE À LA DÉLÉGATION ASP DE VOTRE RÉGION.
(COORDONNÉES INDICUÉES SUR LA PAGE RÉCAPITULATIVE DE VOTRE DEMANDE).
ASSUREZ-VOUS DE L'AVOIR SIGNÉ ET D'AVOIR JOINT : LA COPIE DE NOTIFICATION DE L'ENREGISTREMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE QUE VOUS A ADRESSÉE VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE ET LA COPIE DU CONTRAT EN APPRENTISSAGE.

LORSQUE VOTRE DOSSIER SERA INSTRUIT PAR L'ASP

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE SYLAÉ
VOUS RECEVREZ PAR COURRIER POSTAL UNE NOTIFICATION
SYLAÉ SUR LAQUELLE SERA INDICUÉE VOTRE CLÉ
D'IDENTIFICATION* (QUI VOUS PERMETTRA DE VOUS Y INSCRIRE)

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE SYLAÉ
VOUS RECEVREZ UNE NOTIFICATION DANS LA RUBRIQUE
« MES ACTIONS »

RENDEZ-VOUS SUR SYLAÉ AVEC VOTRE NUMÉRO DE SIRET
(ET LA CLÉ D'IDENTIFICATION* REÇUE SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE ACTIVE VOTRE COMPTE)
<https://syloe.asp-public.fr>

TOUTS LES 3 MOIS, L'ASP VOUS ENVOIE UNE NOTIFICATION PAR COURRIEL* POUR VOUS
DEMANDER D'ATTESTER DE LA PRÉSENCE DE VOTRE APPRENTI.

DEPUIS VOTRE COMPTE DANS SYLAÉ, SAISISSEZ LE SUIVI D'ACTIVITÉ DE VOTRE APPRENTI

L'ASP VOUS VERSE 1 100€ PAR TRIMESTRE COMPLET EFFECTUÉ

* Si vous n'avez pas saisi l'état de présence de votre apprenti, la notification est suivie de deux relances. Au bout de ces deux relances, vous perdez le bénéfice de l'aide si vous n'avez pas justifié la présence de votre apprenti.

1 : code d'inscription

L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



SYLAÉ
BESOIN D'ASSISTANCE POUR ACCÉDER À SYLAÉ
ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE EN POSSESSION DE VOTRE CLÉ D'IDENTIFICATION

SYLAÉ

SYLAÉ

CONTRAT D'APPRENTISSAGE (art. L6211-1 et suivants du code du travail)

L'EMPLOYEUR

☒ employeur privé

☐ employeur public

Nom et prénom ou dénomination :

Libre Service de Borkigione

Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :

1 RUE PUGET

Complément :

Code Postal : 06100 Commune : NICE

Téléphone :

Courriel :

Nom de naissance et prénom :

Souleyman Moussa

Adresse : 125 Corniche des Oliviers Foyer Relances - Associatio MO

Code Postal : 06100 Commune : NICE

Téléphone : 0758225920

Courriel :

Représentant légal (transcrire le nom et le prénom du mineur non émancipé)

Adresse : Corniche des Oliviers

Code Postal : 06100 Commune : NICE

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 :

SLAOUI AZEOUNE

Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 :

L'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'admissibilité à cette fonction.

LE CONTRAT

Type de contrat ou de l'avenant :

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de fin de contrat ou de la période d'apprentissage :

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☒ non

Rémunération : 1^{re} année : 1500 2^e année : 1800 3^e année : 2000 4^e année : 2200 5^e année : 2400

2^e année : 1500 3^e année : 1800 4^e année : 2000 5^e année : 2200

3^e année : 1500 4^e année : 1800 5^e année : 2000

4^e année : 1500 5^e année : 1800

Salaires brut mensuel à l'embauche :

Avantages en nature : Nourriture :

Logement :

Caisses de retraite complémentaire : HUMAINIS

Prime de panier :

Écarts :

LA FORMATION

Diplôme ou titre visé par l'apprenti :

Intitulé précis : CAP - BOUCHERIE

Code du diplôme : 600022135

Organisation de la formation :

1^{re} année : 1500 2^e année : 1800 3^e année : 2000 4^e année : 2200 5^e année : 2400

2^e année : 1500 3^e année : 1800 4^e année : 2000 5^e année : 2200

3^e année : 1500 4^e année : 1800 5^e année : 2000

4^e année : 1500 5^e année : 1800

Inspection pédagogique complète :

Date d'inscription de l'apprenti :

Le responsable de la section

Minours Non Accompagnés

Signature du représentant légal de l'apprenti mineur

Libre Service de Borkigione

Code Postal : 06100 Commune : NICE

Date de réception du dossier complet :

N° d'enregistrement :